

L'Adresse—M. Trudeau

Des voix: Quelle honte!

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: S'ils avaient le moindre bon sens, s'ils se préoccupaient vraiment de préserver la monarchie comme symbole de l'unité canadienne et de la nation, ils n'utiliseraient pas Sa Majesté à des fins politiques comme ils le font à l'heure actuelle.

Une voix: Quel fumiste.

M. Trudeau: Ils prendraient la peine de mieux rédiger ce qu'ils croient que nous avons mal formulé. Mais ils auraient le courage d'essayer de le faire eux-mêmes ou ils nous apporteraient leur aide comme le font les provinces, pour modifier la formulation afin de tâcher de mieux traduire l'intention. En tout cas, ils n'accuseraient pas sournoisement le gouvernement actuel d'essayer d'avilir une institution chère à un grand nombre de Canadiens, et c'est cela que l'opposition est entrain de faire.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Très simplement, voici ce que je veux dire aux premiers ministres, au chef de l'opposition et à son parti; d'accord, vous n'aimez pas le Bill C-60. Asseyons-nous et révisons-le. Il a été présenté et lu pour la première fois au cours de la dernière session précisément pour que nous puissions l'étudier davantage...

Une voix: En imposant une date limite.

M. Trudeau: C'est exactement ce que nous avons dit lors de la dernière session: nous ne le présenterons que pour lui faire subir la première lecture, nous établirons un comité parlementaire pour en faire l'étude, nous demanderons aux premiers ministres des provinces de l'étudier, nous leur demanderons de nous proposer une meilleure formulation s'ils en ont une. S'ils désirent le réviser, l'améliorer, tant mieux. Si les provinces veulent une nouvelle répartition des pouvoirs, parfait. Écoutons ce qu'elles ont à nous proposer.

Je vois que le chef de l'opposition prétend que c'est à nous de le faire maintenant. Il attendra que nous proposons une nouvelle répartition des pouvoirs. Nous ne demandons pas une nouvelle répartition des pouvoirs. Sauf erreur, c'est son parti, ce sont les provinces qui le demandent. Elles ont fait certaines propositions. Nous les étudierons. J'ai déjà écrit aux premiers ministres en ce sens. Nous allons présenter des contre-propositions. Comme nous allons le montrer, il est important dans certains cas que l'État fédéral dispose de pouvoirs actuellement exercés par les provinces, car il faut un gouvernement national fort pour que le Canada demeure uni.

● (1722)

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Tout ce que je dis, c'est qu'il faut nous y mettre, qu'il faut agir. Voilà 51 ans, sous six premiers ministres fédéraux, que le gouvernement central et les gouvernements provinciaux s'efforcent de résoudre le problème constitutionnel. Et toujours c'est l'échec. La population en a plein le dos d'entendre les hommes politiques parler de constitution, non pas parce que le sujet lui paraît sans importance, mais parce qu'elle juge que les hommes politiques devraient s'y mettre, en finir une fois pour toutes, au lieu d'en parler encore

[M. Trudeau.]

pendant 50 ans. Voilà la position du gouvernement. Voilà pourquoi nous avons établi un calendrier que nous allons nous efforcer de respecter. Voilà pourquoi nous allons nous y tenir.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Mais je ne suis pas sûr de la position du chef de l'opposition. Ce que je sais, c'est qu'ils ont présenté un Livre bleu intitulé «La Constitution et l'Unité nationale» en avril 1978. On y lit en page 1: «La légitimité de la constitution actuelle a été érodée de façon sensible».

Et qu'est-ce qu'ils proposent? Essentiellement des modifications constitutionnelles, mais pas la division des pouvoirs. Que le chef de l'opposition lise son propre manifeste. Ils proposent des modifications institutionnelles, comme nous l'avons fait au bill C-60. Ils nous ont accusés de les plagier, parce que cela paraissait rentable à l'époque.

Ils parlaient d'une Chambre des provinces. C'est notre Chambre de la Fédération. Ils parlaient de conférences fédérales-provinciales et de la nécessité de les institutionnaliser. Ils parlaient de nominations, nouvelle victoire à Kingston. A Kingston, le chef de l'opposition s'est fait souffler par les premiers ministres qu'il fallait leur donner le droit de désigner des représentants à la Cour suprême et aux organismes fédéraux comme Radio-Canada. Encore une grande victoire.

Voilà de quoi ils parlaient dans leur Livre bleu sur l'unité nationale en avril 1978. Ils parlaient de la Cour suprême. Ils ont dit qu'ils aborderaient plus tard la question des droits linguistiques, qu'ils publieraient plus tard des exposés sur les libertés humaines et qu'ils s'occuperaient plus tard de la répartition des pouvoirs, ce que nous ferons lors de la phase II.

Qu'est-il arrivé? Les premiers ministres provinciaux se sont réunis à Regina en 1978. Ils ont déclaré qu'ils ne voulaient discuter ni du Sénat ni de la Cour suprême ni des relations fédérales-provinciales. C'était la répartition des pouvoirs qui les intéressait. Qu'a fait le parti de l'opposition? Il s'est contenté de publier, en septembre 1978, un autre document intitulé «Le processus de modification de la Constitution» dans lequel il qualifiait de malavisée notre prétendue frénésie à vouloir réformer la constitution. On jugeait donc soudainement inacceptable que le gouvernement fédéral tienne à régler dès maintenant les questions mêmes qu'on nous reprochait de ne pas régler en avril dernier.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Dès que les provinces manifestent le désir de discuter de la répartition des pouvoirs, le chef de l'opposition s'empresse de dire: «allons-y, monsieur Lougheed, allons-y monsieur Davis! Nous sommes prêts à discuter avec vous de toutes les questions dont vous voudrez bien discuter. Peu importe ce qu'en pense l'autre niveau de gouvernement.»

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Dans le document de septembre intitulé «Le processus de modification de la Constitution», l'opposition ne dit pas seulement le contraire de ce qu'elle disait en avril, mais à la page 13, elle dit le contraire de ce qu'elle disait à la page 5. En effet, à la page 5, elle parle de la sottise fondamentale de la position du gouvernement Trudeau qui prétend agir unilatéralement en vertu de l'article 91(1).